EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2021-386
Objet : Rue de Marcel Deplantay (n°11)
Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »

Vu la nouvelle demande en date du 26 août 2021, présentée par l'entreprise Bouygues E&S – Guérande – 4 rue des Sources – 44350 Guérande, pour permettre des travaux de fouille pour branchement gaz sur réseaux existant,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a lieu, rue Marcel Deplantay (n°11), d'interdire le stationnement au droit du chantier, à compter du lundi 30 août 2021 (durée d'intervention : 1 journée environ) et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 15 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de permettre le bon déroulement des travaux citée ci-dessus, rue Marcel Deplantay (n°11), le stationnement sera interdit au droit du chantier, à compter du lundi 30 août 2021 (durée d'intervention : 1 journée environ) et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 15 jours).

ARTICLE 2 : L'entreprise Bouygues E&S – Guérande sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaire à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : L'entreprise Bouygues E&S – Guérande devra respecter les préconisations indiquées dans le protocole national pour les entreprises afin d'assurer la santé et la sécurité des salariés.

ARTICLE 4 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 26 août 2021
Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)